



Accusé de réception en préfecture 062-266200401-20240307-2024-03CCASEC-DE	
Numéro de l'acte	2024-03CCASEC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 7 MARS 2024

QUESTION N° 2024-03

ACHAT DE TICKETS DE BUS POUR LES ENFANTS HEBERGES AU CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE (CADA) GERE PAR L'ASSOCIATION COALLIA

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT

Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du 7 mars 2024.

Vu la délibération N° 2024-02 du 7 mars 2024, relative à la prise en charge des frais de restauration scolaire et de garderie des enfants hébergés au centre d'accueil de demandeurs d'asiles (CADA) géré par l'association COALLIA pour l'année 2024.

Considérant que le Centre d'Accueil de demandeurs d'asile de COALLIA situé au 50 rue Jean-Baptiste Colbert à Arques est excentré, par conséquent les enfants doivent emprunter les transports en commun Mouvéo pour se rendre dans les établissements scolaires de la Commune d'Arques.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND en charge les frais de transport du Centre d'Accueil aux écoles maternelles et élémentaires d'Arques par l'achat de tickets de bus Mouvéo pour la période du 11 mars 2024 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : IMPUTE les dépenses correspondantes au budget 2024 et suivants.

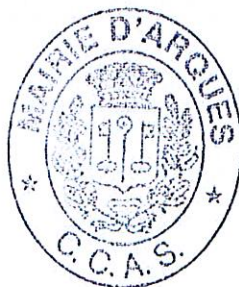
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Votes favorables 10
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à Arques,
Le 7 mars 2024

Le Secrétaire de Séance,
Sébastien DUCHATEAU.



La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Christine COURBOT.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1. MARS 2024 et publication ou
notification le 1.1. MARS 2024.

Le Président du CCAS

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 7 MARS 2024



Affiché le 8 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le sept mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Madame Courbot Christine, Vice-Présidente du C.C.A.S., en suite de la convocation adressée à domicile le 1^{er} mars 2024 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- 8 Présents
- 4 Absents non excusés
- 1 Absent excusé sans pouvoir
- 2 Absents excusés avec pouvoir

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT
Nadine BULTEZ ayant donné pouvoir à Chantal MAGNIER

Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.